



Déclaration de
Madame Marie-Josée JACOBS
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
à la Chambre des députés
le 12 octobre 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

« Chassez le naturel, il revient au galop. »

En ma qualité de ministre de la Coopération, mais évidemment aussi d'ancienne ministre de l'Egalité des chances, je me permets de commencer ma déclaration en rendant hommage à quatre lauréates du prix Nobel de la paix. En premier lieu, la lauréate de 2004, Madame Wangari Maathai, avec qui l'environnement a malheureusement perdu fin septembre l'un de ses défenseurs les plus célèbres.

En 2011, deux autres femmes africaines ainsi qu'une femme yéménite ont été honorées pour leur action et leur engagement en faveur d'un rôle plus fort de la femme. Il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de rencontrer personnellement la présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, et de m'entretenir avec elle de la situation dans son pays. Notre entretien m'avait à l'époque confortée dans ma conviction que les questions de sécurité et de développement sont intimement liées et que la meilleure réponse aux situations de fragilité se trouve dans l'approche régionale. Dans notre stratégie sectorielle « Genre », nous soulignons le rôle éminemment important que les femmes revêtent dans de telles situations comme dans le développement en général. Le courage civique qui caractérise les trois lauréates de cette année est bien sûr essentiel quand, en tant que femme, on a dû affronter les problèmes que le Libéria et le Yémen ont connus ces dernières années. Le comité Nobel pour la Paix a cette année fait preuve de sagesse et de clairvoyance.

Monsieur le Président,

L'année prochaine, un rendez-vous important est fixé à Rio de Janeiro, au Brésil, à toutes celles et à tous ceux qui ont à cœur le développement durable. En 2012, cela fera en effet 20 ans que se sera tenu, en 1992, également à Rio, le sommet mondial sur le développement durable au cours duquel ont été formulées des promesses et des orientations qui continuent jusqu'à aujourd'hui d'influencer les politiques de développement à travers le monde. A Rio, on essaiera l'année prochaine de trouver des réponses pertinentes aux défis mondiaux du 21^e siècle. Comme nous avons pour habitude de considérer le développement durable comme un défi global commun, nous allons prendre part à ce débat avec notre meilleure volonté, avec tous les moyens à notre disposition et sur base de notre expérience.

Pour la Coopération luxembourgeoise, l'année 1992 a toujours été doublement importante : 10 ans après qu'une première loi eut ancré, en 1982, une politique de coopération étatique, le Premier ministre de l'époque, Jacques Santer, a annoncé en 1992 à Rio que notre aide publique au développement atteindrait 0,7% du RNB jusqu'en l'an 2000 - un objectif qui a été réalisé et même dépassé avec les gouvernements suivants, sous le Premier ministre Jean-Claude Juncker et grâce à l'engagement déterminé des secrétaires d'Etat et ministres de la Coopération au développement qui m'ont précédée.

Mais, pour la coopération au développement luxembourgeoise l'année 1992 ne s'est pas uniquement démarquée par l'objectif quantitatif fixé à ce moment-là. 1992 a également été l'année où le Luxembourg est devenu membre du CAD, du Comité d'aide au développement de l'OCDE, avec lequel notre interaction a été rythmée ensuite par l'examen régulier de la qualité de la Coopération luxembourgeoise que constitue la *Peer Review*, l'examen par les pairs.

Ainsi, la coopération au développement luxembourgeoise repose depuis 20 ans sur ces deux piliers indissociables que sont, d'une part, la quantité prévisible et, d'autre part, la qualité ambitieuse, au service de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit là d'une base solide à partir de laquelle nous avons pu atteindre un nombre appréciable de résultats concrets et sur laquelle repose notre effort international sincère et efficace, lequel est aussi reconnu à sa juste valeur au-delà de nos frontières.

Concernant les résultats, permettez-moi de citer quelques exemples dont nous nous avons eu des raisons d'être particulièrement fiers ces dernières années. (Des exemples similaires, il en existe évidemment aussi pour les années précédentes, mais il ne m'appartient pas de me vanter des fruits d'autrui). - Je souhaiterais ensuite aborder le sujet éminemment important de la cohérence des politiques, puis évoquer la manière dont notre action est observée, étudiée et jugée au niveau international avant de commenter la situation dans nos pays partenaires et de terminer par l'action humanitaire.

Monsieur le Président,

Voyons ces résultats :

- Au Cap-Vert, en 2011, 573 jeunes ont obtenu un stage en entreprise grâce à la formation professionnelle. En 2008, ils n'étaient que 57.
- Au Sénégal, 642 villages, peuplés de quelque 250.000 habitants, ont été reliés à des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
- A Rundu et à Katima Mullilo, en Namibie, 86.000 personnes bénéficient aujourd'hui d'un aménagement planifié de leurs quartiers d'habitation. Cela comporte l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi aux microcrédits.
- A l'école hôtelière d'Hué, au Vietnam, 1.000 élèves sont formés chaque année.
- Toujours au Vietnam, un système d'irrigation permet d'obtenir une troisième récolte de riz. Le revenu est ainsi passé de 300 à 1.000 dollars par hectare et par an.
- Dans le district de Dosso, au Niger, le taux de scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école est passé de 67% à 75% ; mieux encore : le pourcentage d'enfants ayant achevé le cycle des 6 premières années est passé de 32% à 53%.
- Au Salvador, dans 13 communes, 90% des naissances sont aujourd'hui assistées par des sages-femmes. (Nous aborderons ce sujet, parmi d'autres, avec le directeur du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) à l'occasion de sa visite à Luxembourg, la semaine prochaine.)
- Au Nicaragua et au Burkina Faso, les transfusions sanguines improvisées entre membres d'une même famille ont cessé. Il y a quelques années, cette pratique dangereuse représentait encore 50% des transfusions. Entre-temps, la collecte de réserves de sang a augmenté de près de 100% au Burkina, et de plus de 50% au Nicaragua.
- Grâce aux programmes de cantines scolaires au Burkina Faso, les pères envoient également davantage leurs filles à l'école. Josette Sheeran, la directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, nous a récemment décrit une autre conséquence positive de notre intervention dans ce domaine : en effet, en raison de la ration alimentaire supplémentaire distribuée chaque semaine aux filles, leurs pères tiennent de plus en plus souvent à ce qu'elles fréquentent l'école plus longtemps. Cela implique qu'elles sont également mariées moins tôt et qu'elles ont leur premier bébé plus tard, par exemple, non plus à 14 ans, mais à 16 ou 17 ans. A cet âge-là, elles ont elles-mêmes une constitution plus solide qui leur permet aussi de donner naissance à des enfants en meilleure santé.
- Au titre de la lutte contre le VIH/sida, on dénombre aujourd'hui 6 millions de patients qui ont accès à un traitement antirétroviral et le nombre de transmissions du virus de la

mère à l'enfant est en forte baisse. (Pas plus tard que demain, Michel Sidibé, le directeur exécutif de l'ONUSIDA, sera à Luxembourg pour parler de la problématique du Sida dans le monde. Une entrevue avec les représentants des commissions parlementaires compétentes est prévue.)

- Depuis que nous participons au Burkina Faso à la protection de la biodiversité, le nombre d'espèces dans l'une des rares forêts du pays a pu être augmenté de 49 à 65, et on dénombre aujourd'hui non plus 96, mais 490 arbres par hectare.
- Quant aux partenariats globaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Luxembourg les a surtout soutenus en étant le premier pays donateur à amener, en juin de cette année, nos quatre principaux partenaires multilatéraux, à savoir le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour les populations (UNFPA), l'UNICEF et le FENU, à signer avec nous le même accord-cadre, reflétant ainsi notre souci d'harmoniser les procédures et de faciliter à nos pays partenaires dans le Sud les relations avec les nombreux acteurs du développement.

Bon nombre de nos pays partenaires ont été cités dans cette liste. Il va de soi que ces résultats n'ont été rendus possibles que par la coopération avec les autorités nationales. Dans ce contexte, je voudrais saisir l'occasion de saluer les ambassadeurs de nos pays partenaires qui ont pris le chemin du Luxembourg pour témoigner, par leur présence ici à la Chambre des députés, de l'esprit de partenariat qui caractérise depuis des années nos relations de coopération.

La plupart des avancées dont je viens de parler résultent de projets mis en œuvre avec notre agence Lux-Development. Un grand merci à son directeur général Gaston Schwartz, ainsi qu'à son équipe, mais aussi aux membres de son conseil d'administration, pour leur engagement et leur professionnalisme. Les activités de Lux-Development font actuellement l'objet d'un audit de la Cour des Comptes. Le Ministère se tient évidemment à l'entière disposition de l'agence et des auditeurs.

L'un ou l'autre parmi vous n'aura probablement pas manqué de remarquer que la liste des résultats très concrets de la coopération au développement luxembourgeoise n'a pas été établie au gré du hasard. En effet, tous ces résultats correspondent à au moins un des huit objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils ont été fixés par les chefs d'Etat et de gouvernement en 2000 à New York au siège des Nations unies. Nous savons aujourd'hui que nous ne serons pas en mesure de réaliser tous ces objectifs partout d'ici 2015. C'est pourquoi, trois ans avant l'échéance fixée pour l'atteinte de ces objectifs, il me semble d'autant plus important de démontrer, preuve à l'appui, non seulement qu'il y a des progrès, mais aussi quels sont ces progrès et ce qui fonctionne. Sur la base de résultats concrets tels que ceux-ci, il doit être possible dans les mois et années à venir, d'accélérer la mise en œuvre des OMD et de venir en aide, le plus vite possible, aux centaines de milliers de personnes qui sont encore exclues.

Monsieur le Président,

Il me tenait à cœur de vous présenter cet échantillon de résultats concrets. J'estime en effet que la Chambre des députés – comme les Luxembourgeois en général – a le droit non seulement de savoir comment l'aide publique au développement du Luxembourg est dépensée – notre rapport annuel remplit cette mission – mais aussi de voir les retombées concrètes de notre action et quel développement durable peut en résulter. C'est aussi de la sorte que je conçois la distinction qui se fait actuellement dans le débat international entre « efficacité de l'aide » et « efficacité du développement ». Voilà pourquoi nous allons à l'avenir, dans le cadre de notre stratégie de communication, présenter de manière plus fréquente et plus détaillée les résultats de la Coopération luxembourgeoise.

Dans le même ordre d'idées, nous partagerons davantage les résultats des évaluations effectuées régulièrement des activités avec nos partenaires, tels que Lux-Development, les ONG ou encore les organisations internationales.

La coopération au développement n'est pas une science exacte, et même le meilleur projet peut toujours être amélioré ou développé. Les recommandations des évaluations nous renseignent d'une part sur les améliorations à apporter, et d'autre part sur les bonnes pratiques qui valent la peine d'être répliquées. Ces données empiriques seront collectées dans le cadre d'une stratégie d'évaluation pour être intégrées à des fins d'orientation dans la conception de notre politique de coopération.

Dans la coopération au développement, l'argent seul ne fait pas la différence. La qualité et l'honnêteté de l'effort collectif sont indispensables pour produire les changements qui donneront l'accès aux droits les plus élémentaires et aux services sociaux à ce grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants négligés que la pauvreté contraint à vivre à l'écart de la société. L'investissement dans les capacités humaines et institutionnelles de nos pays partenaires est au moins aussi important que l'investissement dans des infrastructures et des équipements techniques. Ce souci de renforcement des capacités, nous l'avons récemment couché sur papier sous forme d'une stratégie sectorielle, après un échange avec Lux-Development et le Cercle de coopération des ONG. Les exemples que j'ai cités montrent que des résultats durables sont possibles quand la volonté politique, le capital financier et humain et les moyens techniques nécessaires sont mis en œuvre conjointement pour produire des changements positifs. Cela exige un engagement de longue haleine ainsi qu'une volonté permanente de ne pas baisser les bras, même quand les résultats se font attendre plus longtemps qu'on ne l'espérait ou quand il faut encaisser des revers dus à un coup d'Etat, une crise financière mondiale ou à des raisons bien plus banales.

Les ONGD luxembourgeoises, qui travaillent au quotidien avec leurs partenaires locaux sur le terrain, savent de quoi je parle. Permettez-moi de rendre hommage ici à leur engagement qui, pour certaines, remonte à bien plus loin que celui de l'Etat, et à les remercier sincèrement pour leur collaboration constructive avec le Ministère, dans l'intérêt des populations les plus pauvres de par le monde. Nous apprécions leur enthousiasme pour la cause tout comme leur rôle de représentants proactifs d'une société civile engagée légitimement en droit de donner libre expression à ses inquiétudes, réflexions, propositions et revendications. Le dialogue avec

le Ministère se fait depuis des années par le biais de canaux souples structurés, que ce soit au niveau des réunions régulières au sein du groupe de travail avec le Cercle des ONG, dans le dialogue direct avec les collaborateurs au Ministère ou, comme récemment, pendant les Assises de la Coopération.

Nous partageons le souci des ONG quant à la durabilité de l'effort international comme de notre effort national en matière de coopération au développement, cette durabilité sans laquelle les acquis d'aujourd'hui et les perspectives de demain risquent de partir en fumée. Nous partageons également le souci des ONG quant à l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques visant à maximiser l'efficacité du développement. En tant que gouvernement, nous ne pouvons évidemment pas nous permettre d'investir les deniers publics dans des politiques contreproductives. La taille et l'organisation de l'appareil administratif gouvernemental, tout comme de notre vie publique en général, sont telles que la main droite peut très bien savoir ce que fait la main gauche et la cohérence des politiques au Luxembourg se laisse dès lors organiser assez bien. En revanche, on ne peut pas la décréter. Afin de mener la discussion sur la cohérence des politiques pour le développement, nous disposons d'un comité interministériel de haut niveau mis en place, conformément à la loi, par le gouvernement et qui a pour mission de prendre position par rapport à toutes les questions ayant trait à la coopération – partant aussi à la cohérence des politiques pour le développement – et de transmettre des avis au gouvernement. Depuis plus d'un an, le comité a aussi des échanges réguliers avec les ONG et le directeur de la Coopération, en sa qualité de président du comité interministériel, assure le suivi correct de chaque cas d'incohérence de politiques susceptible de nuire au développement dans les pays du Sud. En revanche, le comité ne prend pas de décisions. Ses comptes-rendus me sont transmis et ils peuvent d'ailleurs être consultés sur internet. Si un sujet donné l'exige, notamment lorsque plus d'un ministre est concerné, je considère qu'il est de mon devoir d'aborder le sujet en question au niveau adéquat, au besoin en conseil de gouvernement.

Permettez que j'illustre au moyen d'un exemple la manière dont cela peut se passer dans la pratique : Il y a exactement quatre mois, le 12 juillet, les ONG ont regretté au cours d'une discussion avec le comité interministériel que l'Inde ait toujours refusé d'intégrer une clause sur le développement durable dans ses négociations avec la Commission de l'UE en vue d'un accord de libre échange. Il s'agit d'un exemple d'incohérence politique qui pourrait effectivement diluer le souci pour le développement durable en Inde. D'où la demande des ONG au gouvernement d'intervenir à Bruxelles pour donner davantage de poids à leur revendication qui du reste nous paraît absolument légitime à nous aussi. Pas plus tard que le 26 septembre, à l'occasion du conseil des ministres sur le commerce extérieur suivant, le représentant du Luxembourg, avec ses collègues danois et néerlandais, a soulevé cette question, ce qui a amené le Commissaire Karel De Gucht à s'engager à aborder une fois de plus le sujet auprès des autorités indiennes et à insister sur l'importance que l'UE accorde à la mention du développement durable dans un accord international de commerce extérieur.

Ainsi, il est non seulement déjà prévu que les ministères et les administrations au Luxembourg, de même que la société civile, puissent soulever des cas d'incohérence des politiques présumée au sein d'un comité compétent, mais il existe aussi, comme je viens de

l'illustrer, une procédure efficace qui permet de traiter et de trancher des questions d'incohérence concrète. En tant que ministre de la Coopération, il m'importe d'autant plus de pouvoir souligner ce point que le Comité d'aide au développement de l'OCDE nous avait recommandé en 2008 de veiller à élaborer une manière efficace d'assurer la cohérence des politiques pour le développement.

Un autre exemple pour lequel la cohérence des politiques luxembourgeoises est remise en question par crainte de conséquences négatives sur le développement dans les pays en développement, est celui de la lutte contre le changement climatique. D'aucuns me reprochent à cet égard de ne rien avoir compris et de concevoir la politique de coopération au développement selon les priorités d'autres domaines politiques. Or, il n'en est rien. Le ministre en charge du développement durable gère le fonds Kyoto, et non le ministre de la Coopération ; tout comme le ministre en charge du commerce extérieur promeut l'économie luxembourgeoise à l'étranger, et non le ministre de la Coopération. Le ministre en charge de l'immigration et le ministre en charge de la famille s'occupent des réfugiés à Luxembourg, et non le ministre de la Coopération. – Par contre, le ministre de la Coopération définit les grandes orientations de la politique de coopération au développement. Dans ce contexte nous participons de manière très active aux discussions internationales telles qu'elles sont menées dans l'Union européenne, à l'OCDE et à l'ONU, et nous ne prenons pas des engagements internationaux, comme celui de la cohérence des politiques pour le développement, à la légère. Chaque année je me présente devant vous pour répondre de ces engagements et non seulement sur des questions ayant trait aux budgets ou au nombre de pays partenaires. Les membres de la commission parlementaire me voient encore plus souvent, notamment chaque fois qu'un nouveau PIC doit être signé avec un pays partenaire ou qu'un dossier important, comme par exemple, avant-hier, celui sur Busan (dont je reparlerai plus tard) vient sur la table. Depuis un certain temps il est également pratique courante que nos invités de marque des pays ou organisations partenaires viennent présenter leurs politiques et leurs mandats à la commission parlementaire. Par ailleurs, le public luxembourgeois observe de près notre politique de coopération. Les ONG y veillent, et c'est leur bon droit. Nous nous félicitons de cet intérêt marqué à la cause.

Il est un fait que le développement durable comporte des aspects tenant de l'économique, du social et de l'environnemental ; d'où les zones de recoupement fréquentes entre politique de coopération et d'autres domaines politiques. Et bien sûr il y a une responsabilité collective du gouvernement à mettre en œuvre le programme gouvernemental. Mais notre division du travail et les activités qui en découlent, reposent sur des choix politiques clairs et sains auxquels nous tenons. Chacun ne peut pas tout faire ; chacun ne doit d'ailleurs pas tout faire.

Mais à mon avis la responsabilité de gouverner ne s'exprime pas non plus par des réflexions et du travail dans des silos hermétiquement séparés. Au contraire, il doit être possible d'identifier de manière proactive des connexions horizontales à mettre au service du plus grand bien ; comme par exemple en microfinance, où la coopération entre ONG, ministères et secteur public ont permis d'explorer de nouvelles sources de financement pour des activités de développement au Sud. En effet, il n'est pas concevable que des compétences sectorielles

et des politiques d'un gouvernement s'affaiblissent mutuellement, alors qu'elles devraient se renforcer, notamment dans l'esprit du développement.

C'est précisément dans de tels cas de figure qu'il devient tout à fait possible que la Coopération luxembourgeoise (dans le respect des règles du CAD) identifie, ensemble avec les pays partenaires, des mécanismes de développement propre, de les formuler avant de les soumettre pour le financement de leur réalisation au fonds Kyoto. Au Sénégal, par exemple, la Coopération a avisé positivement un projet d'assainissement d'une usine à sucre, en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. S'il s'avère qu'un tel projet peut générer en même temps des certificats d'émission pour le Luxembourg, je m'en félicite à triple titre, car en plus nous aurons œuvré au développement durable du pays partenaire, sans pour autant devoir sacrifier l'intégrité de notre effort d'aide publique.

Monsieur le Président,

L'année prochaine, à partir du mois de mars, aura lieu le cinquième examen par les pairs, un exercice auquel la Coopération luxembourgeoise se soumet depuis notre adhésion au CAD en 1992. Là encore il sera question de cohérence des politiques. Nous allons au-devant de cet examen avec ce genre de tension constructive qui par le passé nous a déjà permis non seulement de nous voir attribuer de bonnes notes à titre rétrospectif, mais aussi de développer la politique de coopération luxembourgeoise, avec toutes ses facettes, ses instruments, ses domaines d'action et ses relations partenariales, dans l'esprit d'une efficacité toujours accrue dans la lutte contre la pauvreté. Dans notre stratégie d'intervention, nous nous plaçons au service d'un monde sans pauvreté ni faim, sans violence ni peur, sans injustice ni discrimination. Les recommandations de la revue par les pairs du CAD contribueront à nous organiser de manière à nous rapprocher pas à pas de cet objectif extrêmement ambitieux. Au cours de cet exercice, notre organisation interne, notre manière de travailler et notre interaction avec nos partenaires du Nord comme du Sud font l'objet d'un examen des plus approfondis. L'effort quantitatif et qualitatif de la Coopération luxembourgeoise est analysé en détail ; d'abord pour voir si nous formulons notre politique et nos actions conformément aux règles et références en vigueur au niveau international ; ensuite pour s'assurer que nous les mettons également en pratique au quotidien. C'est pourquoi les examinateurs et le secrétariat du CAD se déplaceront dans un premier temps à Luxembourg pour nous rencontrer ainsi que tous les autres acteurs de la coopération – donc aussi les membres de la commission parlementaire compétente. Par la suite, une visite aura lieu, sans participation directe de notre côté, dans un de nos pays partenaires, avec pour mission principale d'évaluer dans quelle mesure la Coopération luxembourgeoise sur le terrain tient compte des priorités politiques et sectorielles de développement du pays partenaire. Enfin, les examinateurs rédigeront un rapport, sur lequel je prendrai position en session plénière du CAD en novembre de l'année prochaine.

Vous le voyez, cet exercice n'est pas à prendre à la légère si l'on veut, à notre instar, faire partie de ceux qui prennent la coopération au développement au sérieux et la pratiquent dans le respect des standards internationaux les plus élevés. A cet effet il faut évidemment aussi une

base légale adéquate. La procédure législative visant à adapter la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement est en cours et nous espérons que nous aurons avant l'examen par les pairs une nouvelle base légale, qui reposera sur l'expérience de ces 15 dernières années, inclura les adaptations nécessaires et comportera suffisamment de flexibilité pour nous permettre de réagir de manière adéquate à un environnement dans le monde en développement qui ne pourrait être plus changeant. Le contexte global dans lequel nous évoluons tous les jours avec notre travail évolue lui aussi au rythme des relations internationales en général et des négociations sur les priorités et modalités du développement en particulier. A l'époque, le CAD avait loué notre loi sur la coopération de 1996 comme l'une des plus modernes. Je souhaite à notre nouveau texte légal qu'il bénéficie lui aussi d'un jugement aussi élogieux. Le ministère se tient à la disposition de la Chambre des députés pour tout échange concernant ce dossier.

Monsieur le Président,

Avant que le CAD ne débute son examen de la Coopération luxembourgeoise et nous établisse un nouveau bulletin de notes, je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de signaler que nous faisons aussi l'objet d'autres types d'appréciations et d'évaluations. La semaine dernière, l'ONG néerlandaise de renommée internationale « Action Aid » a publié son troisième rapport qui analyse l'action des pays donateurs à la lumière de la valeur réelle de leur aide au développement. « Action Aid » définit l'aide réelle comme étant une aide non liée à des conditionnalités, que celles-ci soient de nature commerciale ou autre ; il s'agit d'une aide qui permet au pays partenaire de mener lui-même sa barque ; une aide qui n'impose pas non plus une assistance technique non souhaitée. On lit notamment dans ce rapport que selon ces critères aussi le Luxembourg se situe dans le groupe de tête des bailleurs de fonds, tant en ce qui concerne le pourcentage d'aide réelle par rapport à l'aide totale ou par rapport à la richesse nationale, qu'en ce qui concerne le recours peu élevé à l'assistance technique ou qu'en ce qui concerne l'aide non liée à des intérêts commerciaux. Il me semble important que les appréciations positives de la qualité de notre aide au développement nous parviennent de sources différentes et pas uniquement de nos partenaires ou d'organisations dont nous sommes membre. Cela contribue à la crédibilité de notre effort.

Il sera également question de crédibilité à l'occasion du quatrième forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra fin novembre à Busan, en Corée. Après les rendez-vous importants de Paris en 2005 et d'Accra en 2008, où donateurs et bénéficiaires de l'aide se sont engagés à renforcer l'efficacité de l'aide, Busan sera l'occasion de tirer un bilan. La Coopération luxembourgeoise a accompli d'importants efforts au cours des dernières années pour respecter les engagements que nous avons pris à Paris, à savoir pour mieux nous aligner sur les priorités de nos pays partenaires, pour permettre une meilleure appropriation de l'aide par nos pays partenaires, pour harmoniser nos procédures avec celles des autres donateurs, pour travailler à l'atteinte de résultats et assumer notre part de responsabilité pour le développement dans nos pays partenaires. A cet effet, nous avons par exemple tenu compte de manière accrue dans l'élaboration de nos Programmes indicatifs de coopération (PIC) de

troisième génération des priorités politiques et sectorielles de nos pays partenaires. Nous avons demandé à notre agence Lux-Development d'adapter dans la mesure du possible leurs procédures internes aux mécanismes financiers internationaux et aux procédures du pays partenaire. Avec d'autres donateurs, nous avons emprunté la voie des coopérations déléguées afin de pouvoir mettre à profit nos avantages comparatifs respectifs.

Concrètement, cela signifie par exemple que dans le nord du Mali, à Kidal, nous restons, en dépit de la situation sécuritaire et à la demande du gouvernement malien, l'un des derniers partenaires à être actifs dans la région en matière de développement local. Cela signifie aussi qu'au Cap-Vert nous explorons avec prudence la voie de l'appui budgétaire sectoriel dans le domaine de la formation professionnelle. Cela signifie par ailleurs que nous avons pu étendre les activités de notre programme en matière de santé publique au Laos suite à la décision de la Belgique de se retirer de ce pays et de nous confier le reliquat de leur budget de coopération.

Monsieur le Président,

L'agenda international du développement ne doit bien entendu pas reléguer au second plan nos relations bilatérales avec nos pays partenaires. Sans vouloir faire un tour d'horizon complet, il me semble pourtant important de me pencher plus particulièrement sur trois cas avant de clôturer par quelques mots sur l'action humanitaire.

Comme mon prédécesseur Jean-Louis Schiltz l'avait déjà annoncé à cette même tribune en 2009, notre programme de coopération bilatérale avec la Namibie touche à sa fin cette année, évidemment après concertation avec le gouvernement namibien. La Namibie ne figure plus sur la liste des pays les plus pauvres depuis quelques années, ce qui ne constitue pas une raison absolue de clôturer notre coopération, mais ce qui a tout de même joué un rôle dans la décision. Pour arrondir la clôture de notre programme en Namibie, je n'exclue pas d'y soutenir encore l'un ou l'autre programme multilatéral. Par souci de cohérence je verrais cependant ce soutien plutôt dans un contexte sous-régional. Une chose est sûre : la coopération luxembourgeoise – en Namibie et avec la Namibie - de ces 18 dernières années fera l'objet d'une évaluation ex-post afin que nous puissions poser un regard critique, avec le recul adéquat, sur les différentes décisions stratégiques et opérationnelles.

En mars de l'année dernière, j'avais, dans ma déclaration à la Chambre, exprimé l'espoir que « le Niger revienne dans les plus brefs délais sur le chemin de la légitimité démocratique ». Je suis satisfaite de constater que tel est entre-temps le cas. Après un an de junte militaire, qui avait renversé l'ex-président Tandja après que celui-ci eut violé la constitution en 2009, Mahamadou Issoufou est sorti vainqueur des élections qui ont eu lieu en toute légalité en janvier et il a pris ses fonctions de président au début du mois d'avril. Cela a marqué la fin de la crise constitutionnelle qui a paralysé le pays sur le plan politique durant 18 mois ainsi que la reprise par les donateurs internationaux de leurs activités. La Coopération luxembourgeoise, qui avait suspendu ses nouveaux projets pendant cette crise, peut elle aussi reprendre l'identification et la formulation de nouvelles activités. Cela me remplit d'autant plus de joie qu'il me semble que la population a souffert assez longtemps à double titre : d'une part d'une mauvaise gestion politique et d'autre part de la pauvreté et de l'insécurité

alimentaire dont ce pays sahélien souffre de manière presque chronique et qui ne cessent de freiner son développement. A la fin du mois, une délégation luxembourgeoise, parmi laquelle se trouvera aussi le ministre des Finances, se rendra au Niger pour s'entretenir avec les nouveaux responsables politiques de la manière dont le Luxembourg pourra apporter son soutien le plus utile. Le Niger n'est pas encore au bout de ses peines, et le retour des immigrants nigériens qui ont perdu leur emploi en Libye de même que les armes qui affluent librement et illégalement de Libye vers le sud ne constituent que les plus récents des nombreux défis qui se posent à ce pays.

Dans le nord du Sahara, en Tunisie, les conséquences du « printemps arabe » sont heureusement plus positives. Après le départ de l'ancien régime, nous attendons avec grand intérêt les élections en vue de la mise en place d'une assemblée constituante prévues pour le 23 octobre prochain. Comparée au Niger, la Tunisie dispose bien entendu d'une position de redémarrage tout à fait différente. Pourtant, il ne faudrait pas sous-estimer les problèmes qui risquent de se poser en particulier pour le développement des régions à l'intérieur du pays, qui ont par le passé été sérieusement négligées au profit des régions côtières. Les discussions menées avec les autorités tunisiennes par une délégation luxembourgeoise ont montré que la Tunisie compte fortement sur l'appui de l'étranger. A la demande de la Banque européenne d'investissement, nous sommes en train d'explorer dans quelle mesure nous pouvons soutenir la BEI dans son appui au secteur de la microfinance en Tunisie. Nous avons également reçu une requête formelle d'appui au renforcement de la bonne gouvernance. La société civile a pour sa part prévu d'organiser une semaine culturelle tunisienne à l'occasion du premier anniversaire de la révolution de jasmin. Là encore nous avons confirmé notre appui. En parallèle, nous continuons à développer le projet d'une coopération trilatérale en matière de formation professionnelle entre le Luxembourg, la Tunisie et des pays partenaires de la zone sahélienne.

Dans d'autres régions de la planète, l'appui qui nous est demandé prend plutôt la forme d'aide humanitaire. La situation en Corne d'Afrique demeure dramatique : plus de 12 millions de personnes y sont victimes de la faim, de sous-alimentation chronique et de guerre. Il faut probablement considérer comme une chance dans le malheur que les décès dans les pays voisins de la Somalie soient moins nombreux que ceux dénombrés au cours des crises précédentes. Des mesures préventives, entre autres du Programme alimentaire mondial et des ONG sur le terrain, semblent avoir contribué à éviter le pire. L'aide luxembourgeoise aux victimes de la crise alimentaire se chiffre actuellement déjà à 3,5 millions d'euros. 1,5 millions sont par ailleurs prévus pour la phase de réhabilitation après la crise. J'ai été heureuse d'apprendre par la directrice exécutive du PAM à l'occasion des Assises que l'aide luxembourgeoise a, dans cette crise aussi, été parmi les plus rapides.

Monsieur le Président,

Une aide plus rapide, c'est également ce que nous attendons du projet *emergency.lu*. Je souhaitais aujourd'hui vous informer brièvement des avancées de cette initiative innovante et prometteuse.

En quelques mots, il s'agit d'apporter, par le biais de savoir-faire luxembourgeois, une nouvelle pierre à l'édifice de l'aide humanitaire internationale, à savoir rétablir dans les délais les plus brefs possibles les télécommunications en cas de catastrophe humanitaire. En effet, sans télécommunications modernes, il n'y a pas de coordination efficace dans les régions sinistrées, autrement dit, trop souvent on laisse s'écouler les 72 premières heures après la catastrophe, les plus cruciales pour sauver des vies humaines.

Le savoir-faire luxembourgeois est constitué dans le cas présent par les connaissances, l'expérience et les capacités de trois opérateurs du secteur privé, à savoir d'une part des sociétés HITEC et SES Astra TechCom dans le domaine des télécommunications et des satellites, et d'autre part de Luxembourg Air Rescue. Après le tremblement de terre en Haïti, le Ministère avait pris l'initiative de réunir ce savoir-faire et cette expertise pour trouver une réponse à un besoin certes déjà identifié sur le plan international mais pour lequel aucune solution intégrée satisfaisante n'existait jusqu'à présent.

Depuis que je vous en ai parlé pour la première fois ici à la Chambre des députés, en mars 2010, au cours de dizaines de réunions, au Luxembourg comme au-delà de nos frontières, des négociations ont eu lieu et nous ont permis de signer, en avril de cette année, un contrat avec nos partenaires du secteur privé afin de continuer à développer ce projet et à le rendre opérationnel d'ici la fin de l'année.

Il est de notre intention de mettre *emergency.lu* pendant les trois ans à venir comme bien public global au service de la communauté humanitaire internationale, pour tester le dispositif et pour le perfectionner. L'important coût de 17 millions d'euros pour quatre ans sur le budget de la coopération est relativisé par le fait que l'initiative a été conçue dès le départ comme un partenariat privé-public, c'est-à-dire :

- la mission publique d'aide humanitaire par des fonds publics est à l'origine de la démarche ;
- des capacités du secteur privé permettent de rendre cette mission plus efficace et de répondre à un besoin objectif ;
- entre deux urgences, les infrastructures et les capacités techniques financées sur des fonds publics peuvent être louées à des acteurs privés ou publics avec mandat de développement ou mandat humanitaire qui, par les loyers payés, contribuent au financement durable de la mission initiale.

De la part du PAM qui, au niveau de l'ONU, est en charge de la coordination des télécommunications en cas d'urgence, on nous a assuré que même si la nature de leur travail ne change pas, grâce à *emergency.lu* ils pourront mieux s'acquitter de leur travail et plus rapidement. Lors des Assises de la Coopération luxembourgeoise la Directrice exécutive du PAM a été formelle : « *This will save lives !* »

La semaine prochaine nous présenterons *emergency.lu* à Madame Georgieva, la Commissaire européenne aux affaires humanitaires, puis plus tard au Parlement européen et, en décembre, au Bureau de coordination humanitaire de l'ONU à New York.

Monsieur le Président,

La coopération au développement ne doit jamais être une fin en soi. Aussi important qu'il puisse être pour la communauté internationale et également ici à Luxembourg de définir les bonnes règles et références ainsi que les moyens et contrôles nécessaires, à travers lesquels nous espérons accéder à une coopération plus efficace et plus efficiente, il ne faut jamais oublier pour qui nous travaillons.

Que nous discussions avec nos partenaires d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine de leurs priorités de développement, que nous nous engagions à Bruxelles, New York, Genève ou Paris pour plus d'aide et une meilleure aide ou que nous nous apprêtions à rédiger et à voter notre nouvelle loi sur la coopération au développement, les femmes, les hommes et les enfants qui souffrent au quotidien des terribles conséquences de la pauvreté, doivent toujours rester au centre de nos réflexions, décisions et actions.

Je vous remercie de votre attention.